



Présentation du Titre à finalité professionnelle FMESR

FORMATEUR AUX MÉTIERS DE L'EDUCATION
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES



PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION



PANORAMA DES QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS

FMESR

Catégorie	Qualification	Echelon	Mode d'accès	RNCP	Voies d'accès
Ouvriers / Employés	Enseignant de la Sécurité Routière et de la Conduite automobile	9	Titre professionnel- ECSR	RNCP35329	Contrat de professionnalisation, FC,DE,VAE
Maîtrise	Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routière	21	Titre à finalité professionnelle - FMESR	RNCP35734	Contrat d'apprentissage et de professionnalisation, FC, DE, VAE
Cadres	Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite	C.I	CQP Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite OU Diplôme d'état (niveau 5) sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger de niveau comparable.	RNCP35279	FC, VAE



Activités

Le FMESR :

- Assure l'ingénierie pédagogique des formations à destinations des professionnels de la conduite et de la sécurité routière ;
- Conçoit, anime et évalue les actions de formation/sensibilisation ;
- Gère et coordonne l'ensemble des moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et la sécurité des activités.



Lieux d'exercice

Le FMESR travaille :

- Dans les centres de formation professionnelle en contact avec les élèves TP ESCR ;
- Dans les écoles de conduite ;
- Dans les centres de formations préparant des responsables d'unité d'enseignement de la sécurité routière ;
- Dans des centres agréés de sensibilisation à la sécurité routière...



Qualités requises

- Compétences pédagogiques
- Capacité relationnelle
- Capacité de communication
- Capacité de gestion
- Rigueur, méthode et adaptabilité.
- Actualisation des savoirs / veille continue.



FMESR - STRUCTURATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

3 blocs certifiants

Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique appliquée au domaine de l'éducation routière

Déploiement de l'offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'Education Routière

Gestion et coordination d'actions appliquées au domaine de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière



Prérequis d'admission :

- Un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 et R. 212-3-1 du code de la route (ex : BEPECASER, TPECSR)
- Au minimum **1607** heures d'expérience professionnelle **en tant qu'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière**, hors temps de formation en continu ou discontinu au cours des 5 dernières années.

En contrat en alternance

Durée de formation préconisée	1092 heures
Durée des épreuves d'évaluation (par candidat)	9 heures
Durée totale de la formation (incluant les évaluations)	1101 heures

*Durée de la formation :
18 – 24 mois*



Conditions de validation :

- Dossier de validation à compléter en apportant la preuve de la maîtrise des compétences du FMESR
- Entretien devant le jury d'une durée de **1h30**
- **Validation de l'ensemble des blocs de compétences constitutifs du titre**



PARCOURS DE FORMATION

Parcours pédagogique dans le cadre d'un contrat en alternance

Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique appliquée au domaine de l'éducation routière

⇒ 490 heures

Déploiement de l'offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'Education Routière

⇒ 245 heures

Gestion et coordination d'actions appliquées au domaine de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

⇒ 245 heures

Préparation au mémoire professionnel – 70 heures

Préparation à l'entretien devant le jury – 7 heures

Régulation pédagogique – 35 heures

Epreuves – 9 heures

1101 heures



Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique appliquée au domaine de l'Education Routière

Entre autres

Les techniques de recueil des besoins en formation ;

Les fondamentaux de l'ingénierie de formation (théories des apprentissages, courants de la pédagogie) ;

Les grands principes de l'ingénierie pédagogique de formation (structuration des séquences, scénarisation pédagogique, conceptions de supports d'apprentissage multimédias...) ;

Les techniques d'animation d'une formation ;

La docimologie...



Déploiement de l'offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'Education Routière

Entre autres

Les techniques de communication pour promouvoir une offre ;

Les techniques de fidélisation d'une clientèle ;

La gestion de conflit ;

Le rôle, la création et l'animation d'un réseau de professionnels ;

La méthodologie appliquée à la réponse à un appel d'offre...



Gestion et coordination d'actions appliquées au domaine de l'enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière

Entre autres

Les outils de positionnement des candidats ;

Les techniques de recrutement des candidats ;

Les réglementations relatives aux établissements recevant du public ;

Les procédures qualité au sein des centres de formation professionnelle et des écoles de conduite ;

La gestion des ressources humaines ;

La gestion administrative...



Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique appliquée au domaine de l'Education Routière

Modalités d'évaluation	Durée
Etude de cas portant sur la création de l'architecture d'une action de formation ou de sensibilisation et entretien portant sur la restitution de l'étude de cas.	1h30
Mise en situation à partir d'une observation d'une séquence de formation à la conduite portant sur l'animation d'une action de formation.	1h30
Mise en situation d'une action de formation basée sur une présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière.	1h30

Evaluateurs : *Formateur évaluateur n'ayant pas pris part à la formation*

- ✓ *Avoir exercé une activité dans le secteur au cours des 5 dernières années ;*
- ✓ *Être titulaire du BAFM/FMESR avec deux ans d'expérience minimum dans la qualification visée ;*



Déploiement de l'offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'Education Routière

Modalités d'évaluation	Durée
Etude de cas portant le traitement d'une demande client/prescripteur	1h15
Entretien portant sur la restitution de l'étude de cas	30 mn

Evaluateurs :

- *Formateur évaluateur n'ayant pas pris part à la formation ;*
- *Un formateur habilité par le service examen de l'ANFA ;*
 - ✓ *Avoir exercé une activité dans le secteur au cours des 5 dernières années ;*
 - ✓ *Être titulaire du BAFM/FMESR avec deux ans d'expérience minimum dans la qualification visée ;*



Gestion et coordination d'actions appliquées au domaine de l'enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière

Modalités d'évaluation	Durée
Etude de cas portant sur l'organisation d'une action de formation ou de sensibilisation	1h15
Entretien portant sur la restitution de l'étude de cas	30 mn

- Evaluateurs :**
- *Formateur évaluateur n'ayant pas pris part à la formation ;*
 - *Un formateur habilité par le service examen de l'ANFA.*



Pour les contrats en alternance :

Une évaluation en entreprise est réalisée par le tuteur à l'aide de la grille d'évaluation des activités en entreprise



Consignes du mémoire professionnel :

Ecrit de 100 000 à 125 000 signes (entre 45 à 55 pages)

Soutenance orale de 40 minutes dont 20 mn de présentation du mémoire et 20 mn d'échanges avec le jury.

Mémoire en trois parties :

- 1 | Observation d'une problématique sur le terrain en lien avec les compétences clés du référentiel.
- 2 | Analyse théorique (références académiques).
- 3 | Description et Analyse de l'expérimentation réalisée en entreprise en réponse à la problématique identifiée.

Vérification du plagiat : Taux de plagiat acceptable 5%



Pour se présenter devant le jury final, le candidat doit :

- Avoir été évalué sur l'ensemble des blocs de compétences ;
- Avoir obtenu les 3 blocs de compétences ;
- Avoir rendu son mémoire professionnel au service examen de l'ANFA un mois avant la tenue du jury

Déroulement du jury final :

Soutenance du mémoire professionnel – 40mn (20mn de présentation / 20mn

Les mémoires seront mis à disposition des membres du jury :

- 10 jours avant la soutenance
- Le jour de la soutenance (45mn de consultation de mémoire avant le passage de chaque candidat)

Appréciation des compétences clés du titre – 10mn

Des questions types sont proposées

- Concevoir, animer, évaluer une action de formation ou de sensibilisation à la pédagogie de la conduite.
- Animer une action de formation initiale et continue aux métiers de l'éducation routière.
- Analyser la pratique d'un professionnel de l'éducation routière dans un objectif d'amélioration continue.



MODALITÉS D'ÉVALUATION CERTIFIANTE

Composition du jury final

Pour obtenir la certification, le candidat doit se présenter devant un jury paritaire composé :

- D'un représentant d'une organisation **salariale** ;
- D'un représentant d'une organisation **patronale** ;
- D'un **formateur externe** à l'organisme de formation.



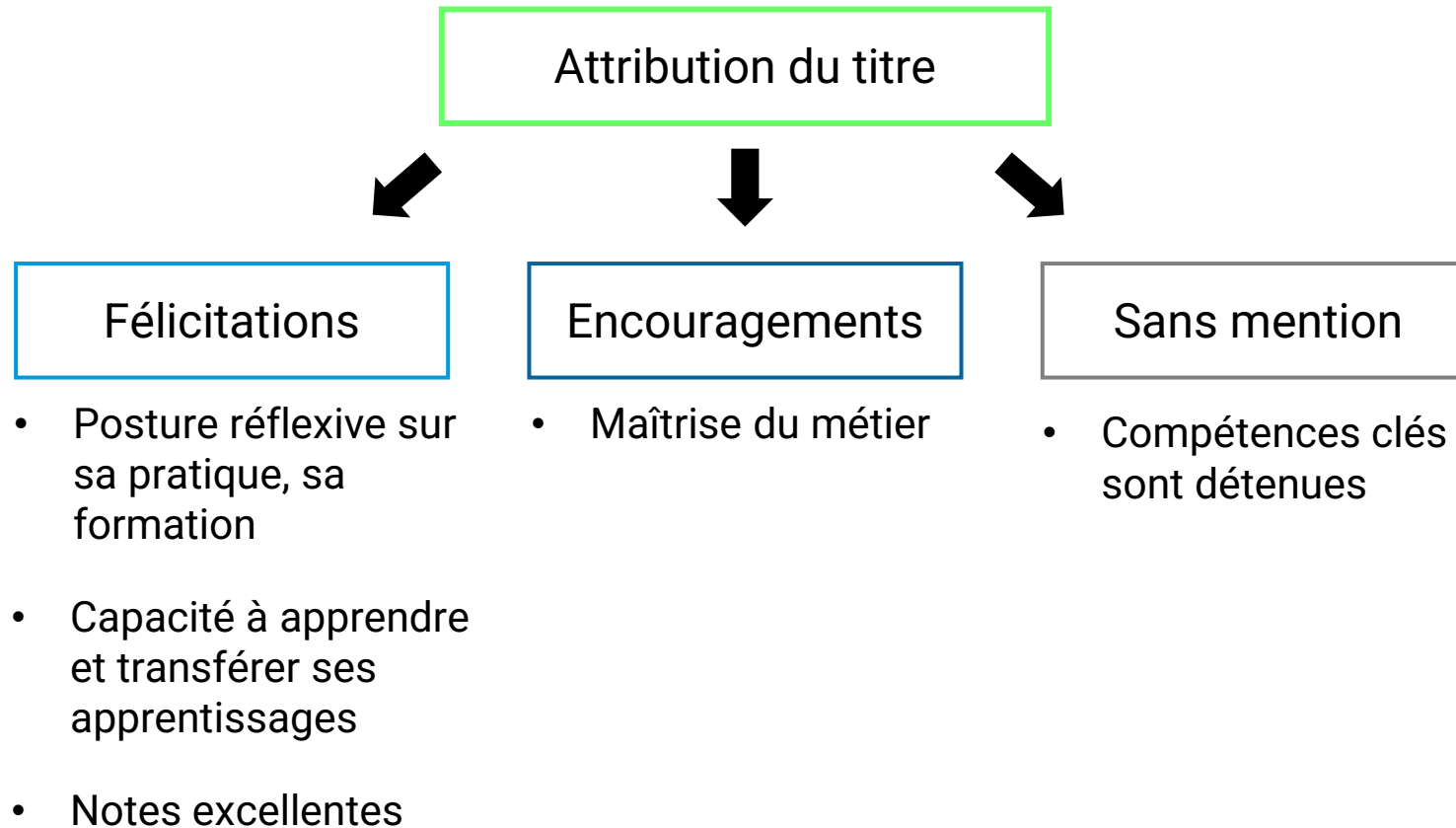
L'organisme de formation doit désigner le représentant de l'organisation patronale et le formateur externe.

Prérequis des membres du jury / des évaluateurs :

- Avoir exercé une activité dans le secteur au cours des 5 dernières années ;
- Être titulaire du BAFM/FMESR avec deux ans d'expérience minimum dans la qualification visée ;
- Il est conseillé de vérifier que l'évaluateur a les compétences du domaine, un niveau d'expertise suffisant pour évaluer les BC correspondant et de s'assurer qu'il a pris connaissance des modalités et des critères d'évaluation des BC visés.



Décision du jury :



Titre refusé



HABILITATIONS DES ORGANISMES DE FORMATION



Arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière :



Titulaire d'un agrément préfectoral en cours de validité, l'autorisant à exploiter un établissement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière



L'OF devra justifier, lors du dépôt de sa demande d'habilitation et lors du démarrage de toute nouvelle action FMESR, **d'une action de formation TP ECSR concomitante.**



En centre (OF)

Un référent certification

Interlocuteur de l'ANFA

Coordonne les actions des intervenants

titulaire du BAFM ou du titre FMESR, avec 2 ans d'expérience dans la qualification visée de formateur d'enseignants de la conduite et de la sécurité routières.

Un référent entreprise

Assure le suivi des candidats de la recherche de l'entreprise d'accueil à l'insertion professionnelle

En entreprise d'accueil

Un tuteur/maître d'apprentissage

Directeur pédagogique de l'OF ou Formateur d'enseignant

titulaire du BAFM ou du titre FMESR, avec 2 ans d'expérience dans la qualification visée de formateur d'enseignants de la conduite et de la sécurité routières.



Un accompagnement peut être proposé pour assurer la prise en main du référentiel FMESR



- Pour la mise en place du titre « Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières », l'équipe pédagogique devra obligatoirement comporter :
 - **Un titulaire du BAFM ou du Titre FMESR justifiant d'une année d'expérience professionnelle (minimum)** en tant que formateur d'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routières réalisée au cours des 5 dernières années.
 - **De titulaires de certification de niveau 6 minimum dans le domaine visé et justifiant d'une expérience professionnelle dans ce domaine**, pour intervenir dans les enseignements en Sciences Humaines et Sociales, en Droit, en gestion des Ressources Humaines et en gestion de la Relation Client.

L'animation pédagogique s'organisera de la manière suivante :

- Le titulaire du BAFM ou du titre FMESR a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités constitutives pour chacun des blocs. En revanche, les formateurs titulaires d'une certification de niveau 6, cités ci-dessus ne pourront intervenir que dans certaines UC, selon la répartition présentée ci-après:



Conception de l'ingénierie de formation et pédagogique appliquée au domaine de l'Education Routière

Un professionnel titulaire d'un diplôme dans le **domaine des sciences humaines et sociales ou des ressources humaines**, de niveau 6 minimum et justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine visé pour intervenir dans le cadre des UC :

- « Evaluer les besoins en formation »,
- « Concevoir des supports pédagogiques adaptés au public visé pour mener la formation »
- « Analyser les effets de la formation pour évaluer sa pertinence dans une visée d'amélioration ».



Le titulaire du BAFM ou du titre FMESR a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités constitutives pour chacun des blocs.



Déploiement de l'offre de formation initiale et continue appliquée au domaine de l'Education Routière

Un professionnel titulaire d'un diplôme **dans le domaine des ressources humaines, du droit ou de la relation client**, de niveau 6 minimum et justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine visé pour intervenir dans le cadre des UC :

- « Élaborer une stratégie de relation clients afin de fidéliser les clients »
- « Développer une méthode de réponse aux appels d'offres »



Le titulaire du BAFM ou du titre FMESR a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités constitutives pour chacun des blocs.



Gestion et coordination d'actions appliquées au domaine de l'enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière

Un professionnel titulaire d'un diplôme **dans les domaines du droit, des ressources humaines ou de la relation client**, de niveau 6 minimum, et justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine visé pour intervenir dans le cadre des UC :

- « Gérer les ressources et moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et à la sécurité de l'activité en tenant compte des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise »
- « Évaluer et positionner les candidats avant l'entrée en formation afin de les sélectionner ».



Le titulaire du BAFM ou du titre FMESR a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités constitutives pour chacun des blocs.



Composition du plateau technique de formation :

- ☐ Une salle fermée aux normes de sécurité – Capacité d'accueil 6 à 12 pers.
La salle est équipée de tables et de chaises en nombre suffisant.
- ☐ Vidéoprojecteur.
- ☐ Poste informatique avec suite bureautique.
- ☐ Imprimante connectée au poste du formateur
- ☐ Une photocopieuse
- ☐ Véhicule léger dont les caractéristiques sont conformes à celles énoncées à l'article 6 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière



Composition du plateau technique d'évaluation :

- ☐ Un local fermé équipé aux normes de sécurité et de prévention permettant la préparation des candidats aux épreuves en garantissant la qualité et la confidentialité des échanges.
- ☐ Un local fermé aux normes de sécurité et de prévention équipé de tables et de chaises en nombre suffisant, pour l'organisation des épreuves orales, de moyens de projection en salle, et d'un accès à internet.



CONDITION D'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION

Prochaines étapes :

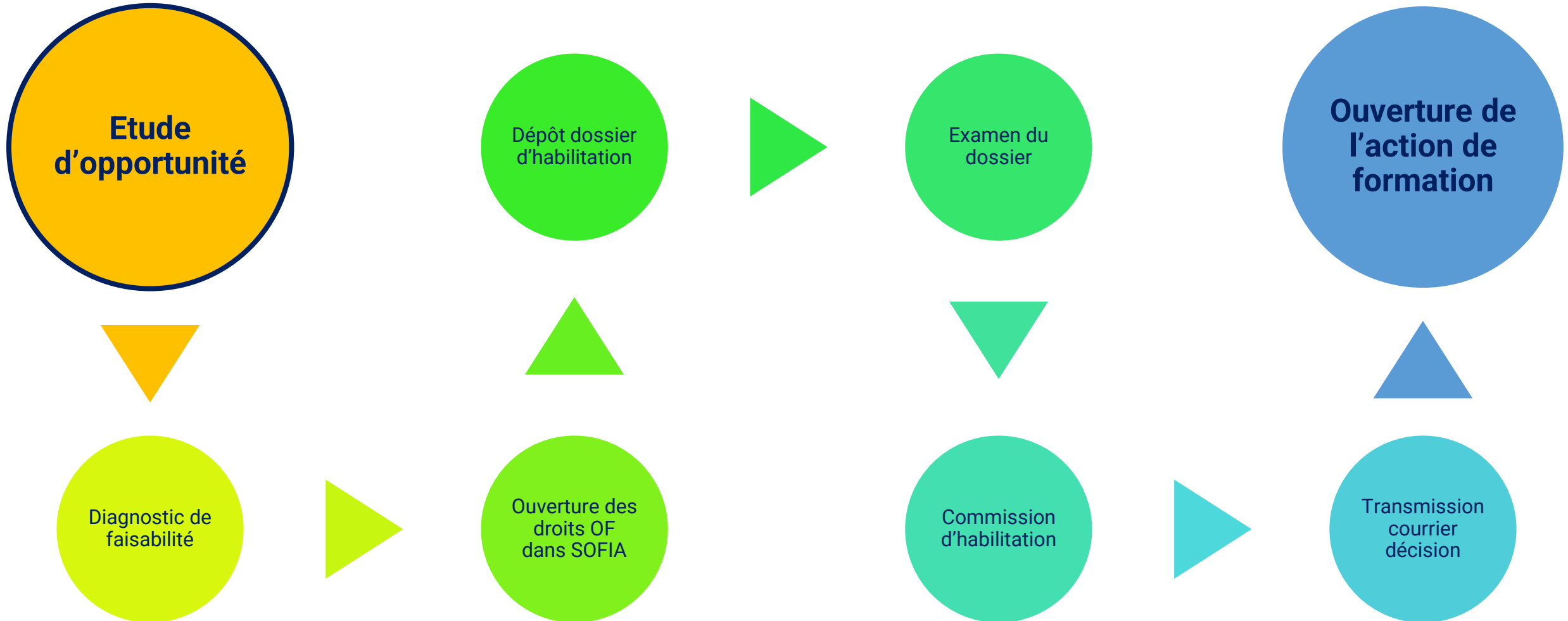


Lien d'inscription (réunion OF) :
<https://forms.office.com/r/R5LKRHRQp6>



CONDITION D'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION

PROCESS





SERVICE CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Liste des responsables territoriaux

